



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : COORDINATION SPS - TRAVAUX DU
COURS MARIGNY**

**DÉCISION N° DM-25-231
EN DATE DU 08 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ ;

CONSIDÉRANT les travaux du cours Marigny – rénovation des aménagements paysager par la ville de Vincennes jusqu'à fin octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une mission de coordination SPS (sécurité et de protection de la santé) est nécessaire dans le cadre du suivi de ces travaux ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SPS IDF dont le siège social se situe au 142, rue de Rivoli, 75001 Paris, un marché de service pour la réalisation d'une mission de coordination SPS, pour un montant de 1 934.51 € HT (soit 2 321.41 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250708-lmc1H13327H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/07/2025 Date de Publication : 08/07/2025
--